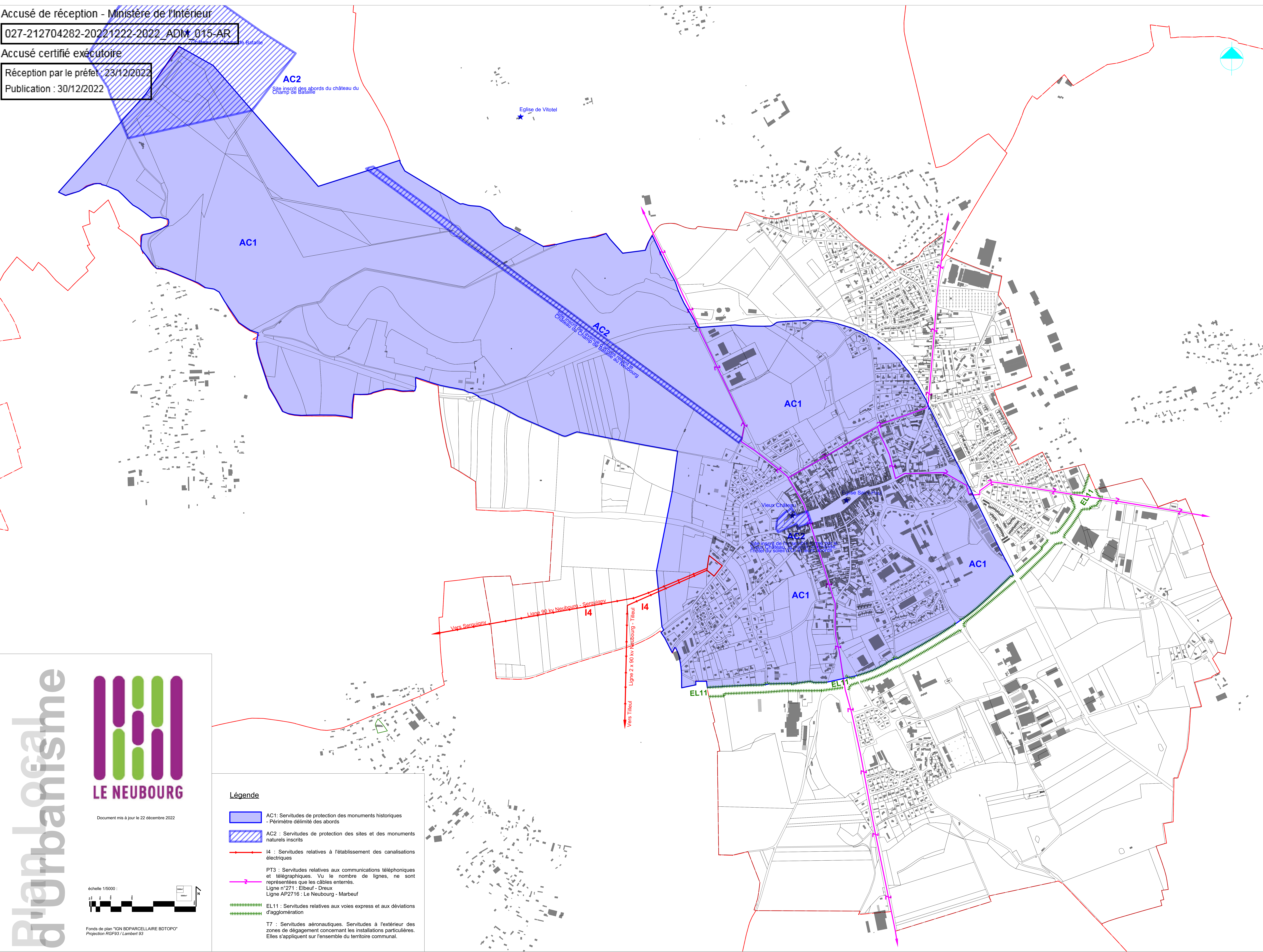


027-212704282-20221222-2022_ADM_015-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 30/12/2022

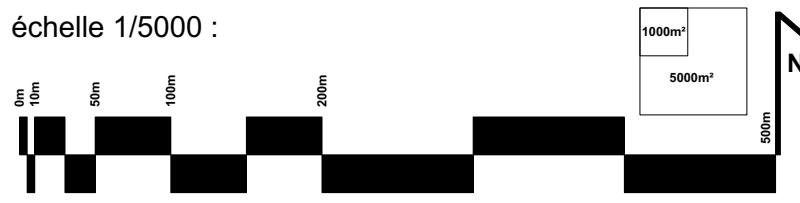


Légende

- AC1: Servitudes de protection des monuments historiques - Périmètre délimité des abords
- AC2: Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits
- I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Vu le nombre de lignes, ne sont représentées que les câbles enterrés.
Ligne n°271: Elbeuf - Dreux
Ligne AP2716: Le Neubourg - Marbeuf
- EL11: Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération
- T7: Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.



Document mis à jour le 22 décembre 2022



Fonds de plan "IGN BDPARCELLAIRE BDTOPO"
Projection RG93 / Lambert 93